

SYNTHESE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 01/09/2022 à 20h30

Présents : M. M Vincent RESTIF – Alain MAUNIER – Daniel BLU – Cynthia CADOT – Antony TOURTIER – Dominique TUSSEAU - Bruno TOUPLAIN – Dominique MOUNIER – Laëtitia ROUEIL – Jessicka LUCIEN – Pascale JULIEN.

Absents :

Excusés : M.M Franck CHRETIEN – Florent CROSNIER – Eliane Guyon - Rose-Marie MARCINIAK -

Secrétaire : M. Dominique TUSSEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 07/07/2022
2. CCPC : Approbation du rapport d'activité 2021
3. FINANCES : Délibération taxe d'aménagement – Tarifs restauration scolaire 2022-2023 – Tarifs location salles et mobilier 2023 -Virement de crédit pour information – DM 2 budget principal
4. Voirie : Convention Fonds de concours chemin de Bel Air avec la CCPC – Présentation travaux
5. Eclairage public : Proposition de modification d'horaires – Disfonctionnement éclairage public
6. Questions diverses et imprévues

1. Approbation du PV de la réunion du 07/07/2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du rapport d'activité 2021 de la CCPC – N°2022-09-01

Transmis le 7/07/2022 aux élus. M. le maire demande au conseil municipal de s'exprimer sur le rapport d'activités 2021 réalisé par la CCPC. Il rappelle l'importance du Projet de Territoire comportant 3 volets : social, économique, environnemental – L'implantation décentralisée de France Services à Renazé est citée en exemple.

En ce qui concerne la compétence Voirie, Daniel Blu, en charge de la voirie informe que cela fonctionne bien. Appui de la CCPC dans les actions communales (Passeport du civisme – actions culturelles décentralisées. Actions sociales (Mercredis loisirs...) Renforce nos actions (stratégie, commerces...)

La compétence communale de proximité, avec l'école, les habitants est très importante : journée citoyenne, rencontre avec les associations. C'est notre principale compétence complémentaire de l'action communautaire. Il nous faut la conserver (nombreux regroupements communaux décevants)

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022 approuvant le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activités 2021 au maire, en date du 19 juillet 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **ÉMET** un avis favorable

3. FINANCES :

3-1 Délibération taxe d'aménagement (Ajournement en attente de décision communautaire)

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à l'intercommunalité (article 109 de la loi des finances pour 2022). Pour 2023, la délibération doit être prise avant le 1/10/2022.

M. le maire informe que pour l'instant, rien n'a été décidé au niveau communautaire et que par conséquent la décision du conseil municipal interviendra lors d'une prochaine réunion. Il informe qu'actuellement c'est la Communauté de communes du Pays de Craon qui gère la zone d'activités de la Chesnaie.

Délibération actuelle

M. le maire propose de fixer la taxe d'aménagement à compter du 1/01/2016 et ses exonérations facultatives.

La taxe peut être fixée entre 1 % et 5 % et concerne toutes les constructions et les installations et aménagements qui font l'objet d'une déclaration en mairie. Elle était fixée à 1% jusqu'au 31/12/2015.

Elle est payable après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et remboursée si les travaux ne sont finalement pas exécutés.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, décide à compter du 1/01/2016 :

- D'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable
- Les locaux à usage artisanal mentionnés au 3^{ème} de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme ;
- Les logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat ;
- De fixer la taxe à 1%

La délibération est valable 1 an avec reconduction de plein droit pour l'année suivante s'il n'y a pas de nouvelle délibération.

3-2 Tarifs restauration scolaire 2022-2023 – Délibération N° 2022-09-02

M.le maire rappelle que les tarifs périscolaires ont été fixés par délibération du 2 juin dernier. Le tarif pour la restauration scolaire a été fixé à 3,90 € pour la rentrée au lieu de 3,85 €. Il informe que par courrier du 26/07/2022 la commune de Craon a modifié les tarifs de fourniture de repas, soit 3,55 € au lieu de 3,38 €, tarif appliqué depuis plusieurs années, soit une augmentation de 5%.

Il propose de fixer le tarif du repas à partir de la rentrée au tarif de 4,10 € soit 6% d'augmentation.

Vote à mains levées : 4 € : 1 voix 4,10 € 10 voix

Le conseil municipal, après délibération, et vote à mains levées par 10 voix décide de fixer le tarif du repas à 4,10 € et de ne pas appliquer de quotient familial pour le tarif de repas.

Les autres tarifs votés par délibération N°2022-06-02 demeurent inchangés.

Un courrier informatif sera envoyé aux parents pour justifier de l'augmentation du prix du repas.

CR Réunion de pré-rentrée

Présents :

- ⇒ Elus : Vincent RESTIF le maire, Cynthia CADOT adjointe, Dominique MOUNIER et Jessicka LUCIEN conseillers municipaux. Les élus de Mée n'étaient pas invités : à revoir pour les années suivantes.
- ⇒ Agents : Mehdi FACCHETTI, Florent BOISSEAU, Sébastien CROISSANT, Marie-Hélène ROUSSEAU, Karine MOUNIER, Sylvie LECLERC
- ⇒ Enseignants : Aurélie FOURNIER, Marie-Aude GAUME, Guillaume BOUCHON et Rozenn BOURDONNEC la directrice de Mée –

AESH : M. le maire informe que si les AESH accompagnent les enfants sur temps de restauration scolaire, ce sera à la charge des communes et qu'il faudra contractualiser cet emploi. Une convention de mise à disposition avec l'éducation nationale n'est pour l'instant pas possible. Cette décision étant peut-être temporaire, si besoin, la commune fera appel au CDG 53. Pour l'instant, aucun besoin d'une AESH sur temps de la restauration scolaire mais sans doute après les vacances de la TOUSSAINT. (Temps de travail et rémunération à déterminer par l'Education Nationale)

Les enseignants sont également à la recherche de bénévoles pour un temps de lecture à l'école – Auparavant, c'était Mme Odile Boucher qui assurait ce temps lecture tous les 15 jours.

Effectif de rentrée: 69 élèves au 1^{er} septembre avec une rentrée de TPS en cours d'année.

Vu le nombre d'enfants scolarisés sur le RPI, la fermeture d'une classe l'année prochaine sera un sujet qui reviendra à l'ordre du jour inévitablement.

Etat des lieux des travaux de la cour de l'école

Visionnage de photos des travaux d'aménagement de la cour l'école

La fresque sur le fronton du mur de l'entrée de l'école reste à faire – Les enseignants demandent la plantation d'un arbre pour amener un peu d'ombre – La clôture est réalisée ainsi que la pergola – L'Abri près de l'école a été réalisé lors de la journée citoyenne ainsi que les plantations.

3-3 Tarifs location salles et mobilier 2023 – N°2022-09-03

M. le maire rappelle que les tarifs avaient été fixés par la commission finances pour la durée du mandat mais vu l'augmentation du prix des énergies, il propose de fixer les tarifs comme suit :

LOCATION DES SALLES O GRE DES LOISIRS	TARIFS applicable aux HABITANTS de la Commune 1jour	Tarifs habitants 2 jours	TARIFS applicable aux personnes extérieures de la commune	Tarifs hors commune 2 jours
Grande salle	149 €	225 €	171 €	260 €
Vin d'honneur (pas de supplément chauffage)	69 €		115 €	
Chauffage grande salle	50 €	75 €	50 €	75 €
Office/Cuisine	23 €	35 €	58 €	88 €
Petite salle	92 €	137 €	114 €	171 €
Vin d'honneur (pas de chauffage supplémentaire)	34.50 €		58 €	
Chauffage petite salle	13 €	20 €	13 €	20 €
Ensemble (GS + PS + Office/cuisine)	229 €	343 €	343 €	515 €
Supplément chauffage pour l'ensemble du complexe	65 €	100€	65 €	100 €
Podium pour la grande salle 32 m ² (16 modules de 1 x2 m ²)	25 €			
TARIF ST SYLVESTRE	Tarif 2 jours			
Caution	500 €			
Arrhes de la location	50 %			

**Gratuit pour toutes les manifestations organisées par les associations communales,
fête des voisins et vin d'honneur après sépulture.**

LOCATION DE LA SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE loué uniquement aux habitants de la commune	TARIFS	ARRHES	CAUTION
Vin d'honneur	47 €	////////////////	////////////////
Repas de famille (8h - 2 h)	118 €	50 %	300 €
WEEK-END /ST SYLVESTRE / 2 JOURS	173 €		
Supplément chauffage 1 jour (15/10 au 15/04 environ)	40€	////////////////	////////////////
Chauffage 2 jours	60 €		
CAUTION	300 €		

LOCATION FOYER DES JEUNES

Tarifs de la location : **114 €** location uniquement à la St Sylvestre (habitant de la commune)

EXTERIEURS ESPACE ENFANCE : location du préau, de l'espace extérieur ainsi que l'accès **aux toilettes à 20 € pour les particuliers**, gratuite pour les associations communales ou fête des voisins.

LOCATIONS MOBILIERES

- TARIFS TABLES ET BANCS : 1,35 € du ML + bancs gratuits ou chaises
- CHAISES SEULES : 0,30 € /chaise marron pliante
- TARIFS BANC SEUL : 0,30 € du ML
- LOCATION PARQUET : 150 €
- LOCATION PODIUM : associations, écoles, collectivités : 50 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ; vote les tarifs de location de salles et mobilières 2023 tels qu'ils ont été proposés ci-dessus.

3-4 Virement de crédit pour information

Afin de régler des factures concernant l'aménagement de la cour de l'école, M. le maire a pris un arrêté pour faire un virement de crédit comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL
020 Dépenses imprévues	10 000.00 €	-3 500.00 €	6 500.00 €
OPERATION 184/2128	14 000.00 €	1 500.00 €	15 500.00 €
OPERATION 184/2135	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL	24 000.00 €	0.00 €	24 000.00 €

3-5 DM 2 budget principal –Délibération 2022-09-04

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de prendre une décision modificative concernant le versement du fonds de concours pour les travaux de voirie du chemin de Bel Air effectués par la CCPC, soit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Voté BP	DM1	TOTAL
2151 Réseau de voirie	8 000.00 €	-1 500.00 €	6 500.00 €
2041511 Biens mobiliers, matériel et études	234.50 €	1 500.00 €	1 734.50 €
TOTAL	8 234.50 €	0.00 €	8 234.50 €

4. Voirie :

4-1 Convention Fonds de concours chemin de Bel Air avec la CCPC – Délibération 2022-09-05

Suite à la validation de la programmation des travaux de voirie à la CCPC et à la passation de marchés, le montant des travaux de bicouche pour ce chemin s'élève à 3 115,20 € TTC et un surcoût pour la pierre et le liant de 490,80 € H.T. La CCPC prend en charge 75% de ce surcoût. Le montant total TTC s'élève à 3556,92 € soit 2964.10 € H.T. La communauté de communes du Pays de Craon propose de fixer le fonds de concours à verser par la commune à 1482,05 € soit 50% des travaux H.T ;

Décision : Le conseil municipal, après délibération, accepte la prise en charge à 50% du montant des travaux soit 1482,05 €, autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

4-2 Présentation travaux

Le chemin de Bel Air à l'entrée du chemin de la Commanderie initialement en pierre a été émulsionné.

M. BLU Daniel demande la nouvelle adresse de La Commanderie. La secrétaire la lui communiquera.

5. Eclairage publique :

5-1 Proposition de modification d'horaires

- sur l'ensemble du territoire communal : allumage à 6 heures et extinction à 22h30,
- pour des raisons d'économies d'énergie l'éclairage public est interrompu pendant la période du 15 mai au 15 août,
- exceptionnellement les horaires pourront être modifiés en raison de manifestations organisées sur la Commune de POMMERIEUX.

Compte-tenu de l'augmentation du coût des énergies, M. le maire propose de réduire le temps d'éclairage :

Il est proposé d'interrompre l'éclairage du 15/05 au 31/08 inclus.

Raccourcir le temps d'allumage du 1/09 au 14/05 : à partir de 6h30 et extinction à 21h30

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification. Un arrêté sera pris par le maire pour fixer ces nouveaux horaires.

5-2 Dysfonctionnement éclairage publique

Durant l'été, il y a eu un dysfonctionnement de l'éclairage public signalé par plusieurs personnes du 25/07 au 19/08. Les candélabres s'allumaient toute la nuit dans le bas du bourg. Mise en service Grande Rue jusqu'au cimetière le 25/08/2022.

6. Questions diverses et imprévues

Entrée de bourg

- M. BLU Daniel fait l'état de lieux des travaux :
- Passage piéton à réaliser devant le O COM 3 POM
- Bande podotactile bétonnée à insérer dans le bitume
- Zone 30 à modifier
- Stationnement trottoir en face l'espace enfance interdit car prolongation de la voie douce (la personne qui gare sa voiture sera informée de cette interdiction)
- Rencontre avec Jourdanère Nature fin septembre pour la tranche optionnelle
- Levée des réserves 27/09
- Marquage au sol pour matérialiser la piste cyclable

Mme Laëtitia Roueil demande si une protection entre le terrain de foot et la rue pourrait-être installée. La zone tampon se fera grâce aux plantations.

Mme Jessicka Lucien demande qu'un passage piéton soit réalisé du fait de l'interdiction de passage le long du mur mis en péril route d'Ampoigné. Oui, un nouveau passage piéton sera réalisé.

M Daniel BLU informe que les travaux concernant l'accès à l'atelier et l'évacuation de terre et pierres, seront réalisés gracieusement par l'entreprise PIGEON TP en compensation de la révision des prix du marché de travaux d'entrée d'agglomération.

Opération argent de poche

- Mme Cynthia CADOT présente le compte-rendu d'activités :
- 7 jeunes ont participé à l'opération argent sur 7 semaines : 2 au printemps et 4 semaines en été ; 2 jeunes environ par chantier.
- Travaux effectués : Clôture école et pergola, 2 tables et rangement en bois pour l'espace enfance, sarclage et désherbage. Bon déroulement de cette opération, les jeunes ont dû laisser leur portable pour travailler.
- Pour 2023, 17 jeunes environ seraient concernés. S'il y a beaucoup de participants, il faudra prévoir plusieurs encadrants.
- Annulation du pot de clôture faute de participants

Animation CCPC – Action culturelle

CR rencontre agents CCPC lundi 29/08 à 9H

- Dimanche 2/04/2022 : Thème « à Plume à Poil »: Créations artistiques à découvrir le long du sentier de randonnée du Grand Gaubert– Concert sur l'île - Marché producteurs locaux – Restauration ? Parking ? (à prévoir)
- Clôture de la saison culturelle le samedi 10/06/2022 spectacle « Carry-on » – Participation de 8 familles avec enfants – Répétition les jeudi et vendredi.

Adressage

- Etat des lieux : 95 % est réalisé - Il manque des plaques de numéros – La Fripperaie N° sur poteau du chemin – Les plaques de numéro peuvent être installées ailleurs mais toujours visibles de la rue.
- Remerciements à tous ceux et celles qui ont participé à cette opération
- Les crédits restants à cette opération seront utilisés pour l’achat de panneaux de signalisation pour les travaux et voie sans issue à Mongré.

Urbanisme

Demande de M. et Mme Caillard, d’enlever la haie le long de leur maison 6, route de Laigné pour disposer d’un stationnement et faciliter l’entrée : oui si c’est à sa charge

MAM

- Le projet avance bien : Rencontre PMI, CAF, CIAS, Avis favorable avec aménagement à réaliser : Clôture, notamment.
- Accompagnement tout au long de la création de la MAM du Relais Petite Enfance par Lucile Leduc
- Aides diverses du CIAS notamment pour horaires atypiques
- Maximum accueil de 8 enfants dans ce local
- La MAM se nomme « BUBLE KID’S » et devrait ouvrir ses portes au cours du mois d’octobre

Recensement Info : Recherche personne pour le recensement du 19/01 au 18/02/2023.

Infos diverses Mugs : Liste des élus qui sont intéressés

Logement Mayenne Habitat disponible : proposition de candidature – Disponible depuis juillet, logement T4 au 1^{er} étage 3, rue St Jean.

Dates à retenir

- Conseils municipaux : 06/10 – 03/11 – 15/12 (**20H de novembre à mars**)
- 06/09 Commissions communication : Formation site internet à 18h30 et réunion à 20H – Formation à prévoir avec Pascale JULIEN si c’est possible un lundi.
- 09/09 : Rencontre élus + agents + pot départ - cadeau 50 € + mugs/livres - prise en charge par la commune pour les élus et agents et payant pour les conjoints) – Réponse par mail à Alain MAUNIER ; Départ de Loïc remplacé par Sébastien Croissant et de Marie remplacée par Estelle Bonnemains.
- 12/09 : Assemblée plénière CCPC
- 15/09 : Commission Cimetière
- 17 au 20/09 : Exposition sur la protection des busards
- 22/09 : Rencontre lieutenant Chaki à 20 h suite notamment à des dégradations récurrentes sur la commune par les jeunes – Problème aux toilettes bouchées – Casse des rambardes à la mare – Brulis d’une table en bois etc...

Levée de séance à 23h40.

Vincent RESTIF
Le maire,

Dominique TUSSEAU
Le secrétaire,